

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DHUMEAUX.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 10	Votants : 12

**Etaient présents** : MM. Dominique DHUMEAUX, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Sidonie QUERVILLE

**Absents excusés** : MM. Maxime BARILLEAU, Philippe BERGUES, Aurélien AUBERT, Mme Jocelyne PAVY

M. Philippe BERGUES a donné procuration à M. Dominique DHUMEAUX

Mme Jocelyne PAVY a donné procuration à Mme Yolande GUERIN

**Date de convocation** : 30 août 2024

Secrétaire de séance : Christine BOUCHER

Formant la majorité des membres en exercice.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Ordre du jour**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour une délégation de signature pour la signature du bail dans le cadre de la construction du hangar photovoltaïque. Le conseil municipal donne son accord.

✓ **Délégations consenties au maire**

1. Compte-rendu des décisions municipales

✓ **Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire**

2. Modification de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire

✓ **Finances**

3. Décisions modificatives

✓ **Béguinage**

4. Informations suite réunion du 12 août 2024 – Département et Etat

✓ **Révision du PLU**

5. Inventaire des zones humides – signature du devis

✓ **Mobilité**

6. Convention de financement et de partenariat Mouv'nGo avec le Pôle Métropolitain – année 2024

✓ **Carrières de l'Ouest**

7. Approbation de la rétrocession des parcelles par les Carrières de l'Ouest

✓ **Projet Maison d'Assistants Maternels (MAM)**

8. Accompagnement dans le développement du projet de construction d'une MAM – mise à disposition parcelle

9. Affaires diverses

### Délégations consenties au maire

Monsieur l'adjoint au maire rend compte des décisions municipales prises par le maire au cours du dernier mois :

- Signature du devis pour des travaux de PATA auprès de l'entreprise COLAS pour un montant de 1 720,00 euros hors taxes, soit 2 064,00 euros toutes taxes comprises

### Modification de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (24.54)

Le conseil municipal,

**Entendu** l'exposé du maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

**Vu** la délibération n°20.25 du 25 mai 2020 approuvant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'augmentation des prix des derniers mois,

**Considérant** qu'afin de simplifier le fonctionnement des services publics communaux, il y a lieu en conséquence, de modifier la compétence déléguée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de modifier la délégation de pouvoir suivante : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants jusqu'à concurrence de 4 000 € hors taxes, lorsque les crédits sont inscrits au budget, en augmentant le seuil à 6000 € hors taxes pour les charges de chauffage.
- **Dit** que les autres dispositions de la délibération du 25 mai 2020 approuvant la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire sont inchangées.

### Décisions modificatives (24.55)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions modificatives suivantes :

BUDGET COMMUNE		
ARTICLE	DÉPENSES	RECETTES
Compte 615231	- 4 800,00 €	
Compte 023	4 800,00 €	
Compte 021		4 800,00 €
Compte 202	1 440,00 €	
Compte 203	3 360,00 €	

BUDGET LOTISSEMENT		
ARTICLE	DÉPENSES	RECETTES
Compte 7015		+ 4 900,00 €
Compte 6045	+ 4 900,00 €	

BUDGET COMMUNE		
ARTICLE	DÉPENSES	RECETTES
2151-041	+ 360,00 €	
203-041		+ 360,00 €

## Béguinage de Fercé

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 12 août dernier qui s'est tenue en présence des services du Département et de l'Etat. En raison d'un budget trop élevé notamment à cause de la salle commune, la Mancelle d'Habitation avait alors informé la mairie qu'elle se désengageait du projet de béguinage de Fercé.

A l'occasion de cette réunion, le Département et l'Etat ont confirmé leur volonté de voir le béguinage se réaliser, précisant que les salles communales Maison du Temps Libre et Maison pour Tous pourraient tout à fait convenir comme espace commun pour le béguinage.

## Révision du PLU - inventaire des zones humides (24.56)

Dans le cadre de la reprise de la révision du PLU, Monsieur le Maire propose de réaliser un second inventaire des zones humides sur de nouvelles parcelles en complément du premier inventaire réalisé en 2023.

Le bureau d'études SCALE en charge de la révision du PLU propose d'effectuer cet inventaire des zones humides pour la somme de 1 300,00 euros hors taxes, soit 1 560,00 euros toutes taxes comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de SCALE d'un montant de 1 300,00 euros hors taxes soit 1 560,00 euros toutes taxes comprises.

## Convention de financement et de partenariat dans le cadre des modalités de gestion de la station d'autopartage Mouv'nGo (24.57)

Mouv'nGo est un service de mobilité dont l'offre phare est l'autopartage (partage de l'usage d'une flotte de véhicules entre des personnes sans en être propriétaire). Il mobilise de nombreuses collectivités et établissements publics dont le syndicat mixte du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe. Ce dernier, Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) sur le périmètre territorial de ses six communautés de communes depuis l'année dernière, a en responsabilité, en dehors de ceux organisés par la Région des Pays de la Loire, l'ensemble des services locaux de mobilité dont Mouv'nGo.

La commune de Fercé-sur-Sarthe est propriétaire d'un véhicule, Renault Zoé et de la borne de recharge. L'objet de la convention annexée est la prise en charge par le Pôle Métropolitain du coût de gestion de la station Mouv'nGo pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le Pôle Métropolitain remboursera la commune de Fercé-sur-Sarthe, suivant un état détaillé des dépenses, au plus tard le 28 février 2025, les dépenses engagées comprenant les frais de réparation, de maintenance, d'entretien, de nettoyage du véhicule et la location de la batterie ainsi que la consommation électrique de la borne de recharge.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir relative aux modalités de gestion de la station d'autopartage Mouv'nGo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la convention à intervenir entre la commune de Fercé-sur-Sarthe et le Pôle Métropolitain
- **Autorise** le maire à signer la convention pour l'année 2024

## Rétrocession à l'euro symbolique (24.58)

Le Maire prend la parole. Il rappelle au conseil municipal qu'il avait été convenu avec les carrières Lafarge Granulats la rétrocession, à l'euro symbolique au profit de la commune, des terrains cadastrés section D numéros 42 à 51 et 53, pour une surface de 10ha 62a 55ca situés près du lieu-dit Les Mézières.

Depuis la fin de l'année 2023 c'est la société Sablière de la Sarthe qui exploite les carrières de Fercé-sur-Sarthe.

Afin de pouvoir finaliser ce dossier, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la rétrocession.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la rétrocession à l'euro symbolique des terrains cadastrés section D numéros 42 à 51 et 53, pour une surface de 10ha 62a 55ca situés près du lieu-dit Les Mézières
- **Charge** Maître Aurore TRONCHET, notaire à Evron (53) de la constitution du dossier
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

## Accompagnement dans le développement du projet de construction d'une MAM

Monsieur le Maire prend la parole. Il rend compte du rendez-vous qu'il a eu avec une habitante de la commune et Mme Marion LE BLAY, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

La personne souhaite développer un projet de Maison d'Assistantes Maternelles dans le village. A la recherche d'un local pour l'exercice de son activité, elle a sollicité la mairie.

Monsieur Dhumeaux demande l'avis du conseil municipal. Les élus s'accordent à dire que c'est un projet intéressant pour la commune et qu'il est judicieux d'apporter un accompagnement. En revanche, la mairie ne peut pas apporter une aide financière.

Une mise à disposition de parcelle ou l'acquisition à un prix réduit pourrait être débattu avec la personne si elle est intéressée par la proposition.

### **Délégation de signature – bail pour la construction du bâtiment photovoltaïque (24.59)**

La mairie a été informée que la signature du bail pour la construction du bâtiment photovoltaïque entre la commune et VOLTAIRE ENR devrait intervenir rapidement.

En raison de l'absence du maire, il est demandé de désigner un élu disponible pour signer le bail.

Monsieur Laurent NICOLLE propose de s'en charger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Laurent NICOLLE, conseiller municipal pour remplacer Monsieur le Maire en son absence dans le cadre de l'affaire citée ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à donner délégation de signature à Monsieur Laurent NICOLLE

### **Affaires diverses**

- Signature de la convention LEADER – lundi 9 septembre de 16h à 18h à Sablé-sur-Sarthe : Laurent NICOLLE et Marion LE BLAY proposent de s'y rendre.
- Un point sur l'organisation de la Journée Citoyenne du 21 septembre 2024 est effectué.
- Monsieur le Maire informe qu'un foyer d'ambrosie a été déclaré lieu-dit Les Mézières. POLLENIZ a averti la mairie et les Carrières de l'Ouest.
- Prochain conseil municipal : mercredi 16 octobre à 20h

*La séance est levée à 21h36.*

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
	Absent excusé		Absent excusé
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
Absent excusé			
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	
	Absente excusée		